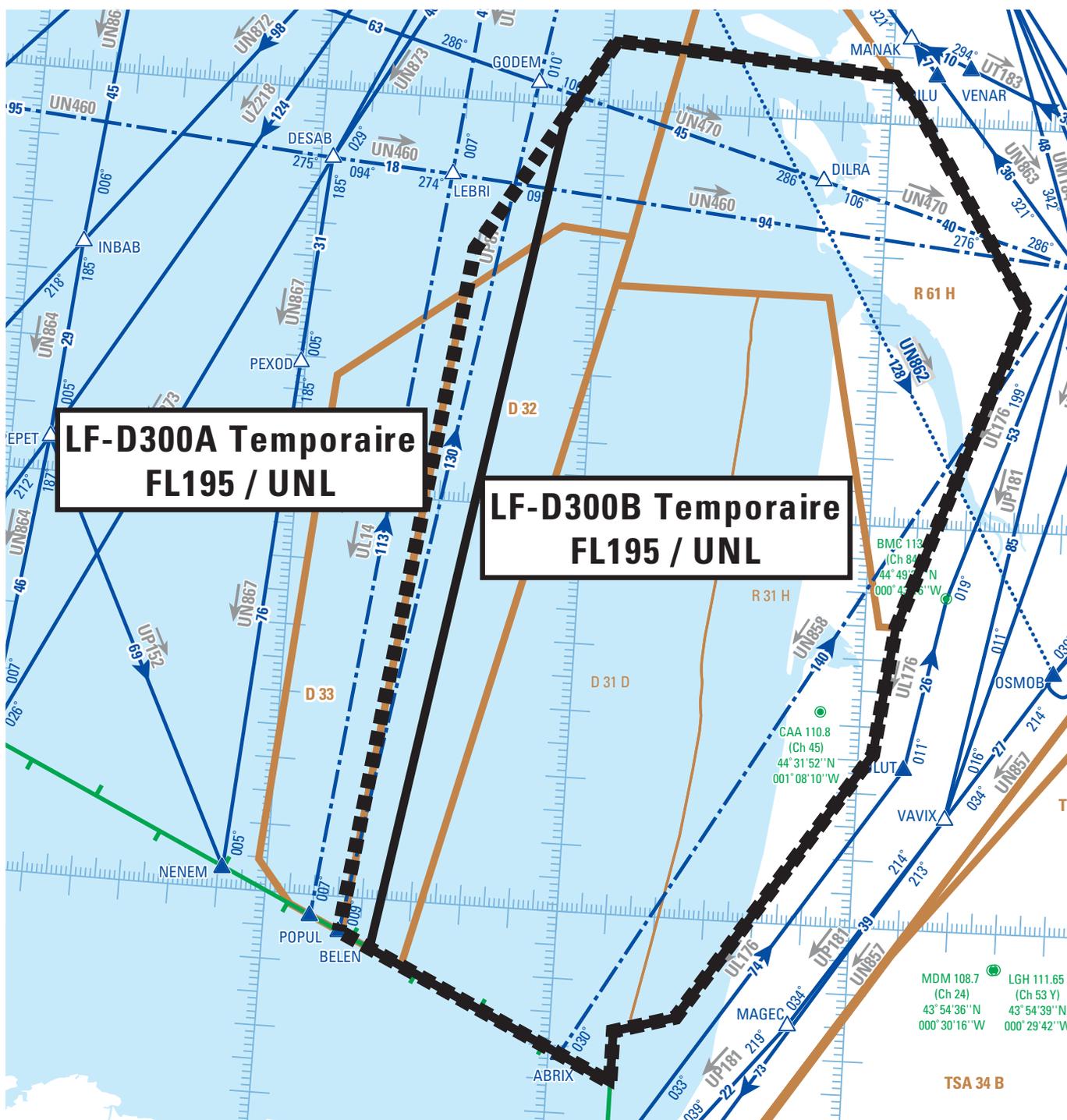


Objet : Création de 2 zones dangereuses temporaires (ZDT) en haute altitude : LF-D 300 A Temporaire ZENA GASCOGNE, et LF-D 300 B Temporaire ZENA GASCOGNE restreinte (UIR France - FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR)

En vigueur : Du 26 octobre 2020 au 01 décembre 2021

Les Zones d'Entraînement pour les Nouveaux Armements (ZENA) sont nécessaires à la Défense afin de réaliser des missions d'entraînement et de qualification en adéquation avec l'évolution de la performance des systèmes d'armes de dernière génération.



Extrait de la carte SIA ENR 6.1 / 6.2 - édition 4/2020

ACTIVITÉ

Activité mettant en œuvre des avions de combat de la défense de tous types, évoluant en CAM, en toutes conditions de vol, nécessitant la création d'une zone dangereuse dimensionnée pour permettre l'entraînement aux nouveaux armements.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Zone activable du lundi 26 octobre 2020 au mercredi 01 décembre 2021 inclus, sauf week ends et jours fériés.
Activable de 0800 à 0930 UTC (été : - 1HR) selon modalités définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés.

GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle de Mont-de-Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

STATUT

Zones dangereuses temporaires (ZDT). Lorsqu'elles sont actives, les ZDT coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés et se substituent aux portions de zones dangereuses et réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : se conformer aux instructions des organismes de la circulation aérienne habituels. L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones.

SERVICES RENDUS

CAM : l'ensemble des services de la CAM est rendu.
CAG : Pour les aéronefs autorisés, les services de la circulation aérienne, correspondant à la classe d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent, sont fournis par les organismes de contrôle habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**LF-D 300 A temporaire**Limites latérales :

43°54'51.00" N,002°44'19.00" W
45°37'43.25" N,002°26'11.43" W
45°58'25.61" N,002°08'50.30" W
46°10'03.46" N,001°58'58.78" W
46°07'02.81" N,000°59'25.57" W
46°02'46.00" N,000°54'34.00" W
45°33'20.00" N,000°29'16.00" W
44°45'00.00" N,000°53'32.00" W
44°25'55.00" N,000°56'59.00" W
43°45'15.00" N,001°34'30.00" W
43°42'40.00" N,001°47'00.00" W
43°35'00.00" N,001°47'00.00" W
43°54'51.00" N,002°44'19.00" W

Limites verticales :
FL 195/UNL**LF-D 300 B temporaire**Limites latérales :

43°52'37.80" N,002°37'48.31" W
45°58'25.61" N,002°08'50.30" W
46°10'03.46" N,001°58'58.78" W
46°07'02.81" N,000°59'25.57" W
46°02'46.00" N,000°54'34.00" W
45°33'20.00" N,000°29'16.00" W
44°45'00.00" N,000°53'32.00" W
44°25'55.00" N,000°56'59.00" W
43°45'15.00" N,001°34'30.00" W
43°42'40.00" N,001°47'00.00" W
43°35'00.00" N,001°47'00.00" W
43°52'37.80" N,002°37'48.31" W

Limites verticales :
FL 195/UNL**DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les modalités de gestion pré-tactique sont définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés.
La planification sur la route ATS UN470 reste possible au-dessus du FL355.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'opération :

Questions relatives au SUPAIP :

Centre Défense de Programmation et de Gestion de l'Espace (CDPGE)

Téléphone : 01 69 57 73 02 (ou 22) ou 01 45 07 7336 (ou 7334-7333-7331). PNIA : 811 428 7329 (57).

Pendant l'opération :

Activité connue par le Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan

Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.58.46.17.35